

RECOMMANDATIONS 1

CONSIDERANT LA NECESSITE D'UNE RATIONALISATION DU SYSTEME DES REMUNERATIONS DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT

CONSIDERANT LA NECESSITE D'UNE EQUITE DANS LES TRAITEMENTS SALARIAUX ENTRE LES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT,

CONSIDERANT L' APPARTENANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE AUX CITOYENS,

CONSIDERANT QU' AUCUN ETAT NE PEUT SE DEVELOPPER SANS UNE CAPACITE SOUTENUE D'INVESTISSEMENT PUBLIQUE

CONSIDERANT LA PERTINENCE DES RESOLUTIONS ET DES CONCLUSIONS AUQUELLES NOUS SOMMES PARVENUS,

CONSIDERANT QUE LA PRESENTE CONFERENCE EST UNE ETAPE IMPORTANTE DU PROCESSUS DE REFORME DU SYSTEME DES REMUNERATIONS ET NON SON ABOUTISSEMENT

CONSIDERANT L'IMPORTANCE DES CONTRIBUTIONS DES FORCES VIVES A LA CLARIFICATION DU SYSTEME DE REMUNERTATION DES AGENTS PUBLICS DE NOTRE ETAT,

NOUS, PARTICIPANTS A LA CONFERENCE SUR LA RATIONALISATION DU SYSTEME DE REMUNERATION DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT TENUE LES 12, 13 ET 14 JUIN 2018 DANS LA SALLE DE CONFERENCE DE OUAGA 2000, RECOMMANDONS :

LA MISE EN PLACE D'UN COMITE DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE, ASSOCIANT LES FORCES VIVES DE LA NATION POUR LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES RESOLUTIONS DE LA CONFERENCE.

Ouagadougou, le 14 juin 2018

LA CONFERENCE

RECOMMANDATIONS 2

CONSIDERANT LA NECESSITE D'UNE RATIONALISATION DU SYSTEME DES REMUNERATIONS DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT

CONSIDERANT LA NECESSITE D'UNE EQUITE DANS LES TRAITEMENTS SALARIAUX ENTRE LES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT,

CONSIDERANT L'APPARTENANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE AUX CITOYENS,

CONSIDERANT QU' AUCUN ETAT NE PEUT SE DEVELOPPER SANS UNE CAPACITE SOUTENUE D'INVESTISSEMENT PUBLIQUE

CONSIDERANT LA PERTINENCE DES RESOLUTIONS ET DES CONCLUSIONS AUQUELLES NOUS SOMMES PARVENUS,

CONSIDERANT QUE LA PRESENTE CONFERENCE EST UNE ETAPE IMPORTANTE DU PROCESSUS DE REFORME DU SYSTEME DES REMUNERATIONS ET NON SON ABOUTISSEMENT

CONSIDERANT L'IMPORTANCE DES CONTRIBUTIONS DES FORCES VIVES A LA CLARIFICATION DU SYSTEME DE REMUNERTATION DES AGENTS PUBLICS DE NOTRE ETAT,

NOUS, PARTICIPANTS A LA CONFERENCE SUR LA RATIONALISATION DU SYSTEME DE REMUNERATION DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT TENUE LES 12, 13 ET 14 JUIN 2018 DANS LA SALLE DE CONFERENCE DE OUAGA 2000, RECOMMANDONS :

LA MISE EN PLACE D'UN COMITE TECHNIQUE ASSOCIANT LES FORCES VIVES DE LA NATION CHARGE D'AFFINER LES PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE.

Ouagadougou, le 14 juin 2018

LA CONFERENCE

RECOMMANDATIONS 3

CONSIDERANT LA NECESSITE D'UNE RATIONALISATION DU SYSTEME DES REMUNERATIONS DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT,

CONSIDERANT LA NECESSITE D'UNE EQUITE DANS LES TRAITEMENTS SALARIAUX ENTRE LES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT,

CONSIDERANT L'APPARTENANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE AUX CITOYENS,

CONSIDERANT QU'AUCUN ETAT NE PEUT SE DEVELOPPER SANS UNE CAPACITE SOUTENUE D'INVESTISSEMENT PUBLIQUE,

CONSIDERANT LA PERTINENCE DES RESOLUTIONS ET DES CONCLUSIONS AUQUELLES NOUS SOMMES PARVENUS,

CONSIDERANT QUE LA PRESENTE CONFERENCE EST UNE ETAPE IMPORTANTE DU PROCESSUS DE REFORME DU SYSTEME DES REMUNERATIONS ET NON SON ABOUTISSEMENT

CONSIDERANT L'IMPORTANCE DES CONTRIBUTIONS DES FORCES VIVES A LA CLARIFICATION DU SYSTEME DE REMUNERTATION DES AGENTS PUBLICS DE NOTRE ETAT,

CONSIDERANT QUE LES AGENTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SONT DES AGENTS PUBLICS RELEVANT DES DEMANBREMENTS DE L'ETAT AYANT UNE AUTONOMIE FINANCIERE,

NOUS, PARTICIPANTS A LA CONFERENCE SUR LA RATIONALISATION DU SYSTEME DE REMUNERATION DES AGENTS PUBLICS DE L'ETAT TENUE LES 12, 13 ET 14 JUIN 2018 DANS LA SALLE DE CONFERENCE DE OUAGA 2000, RECOMMANDONS :

UNE CONCERTATION ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES ACTEURS DES COLLECTIVITES POUR LEUR PRISE EN COMPTE DANS LES PRESENTES REFORMES.

Ouagadougou, le 14 juin 2018

LA CONFERENCE